

**MINISTÈRE DES ARMÉES**

**SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L’ADMINISTRATION**

**DIRECTION DES PATRIMOINES, DE LA MÉMOIRE ET DES ARCHIVES**

**------------**

**ALLOCATION DE THÈSE DU MINISTÈRE DES ARMÉES**

**ANNÉE 2019**

**DOSSIER DE CANDIDATURE // RÈGLEMENT**

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **22** **mars 2019**

(*envoi des dossiers par voie postale uniquement*)

**Nom et prénom du candidat** : .........................................................................................

**Titre de la thèse** :

.............................................................................................................................................

.............................................................................................................................................

.................................................................................................................................... **Université** : ...................................................................................................................... . **Année d'inscription en 1ère année de thèse** : ............................................................... **Année de thèse à la rentrée 2018-2019**:.....................................................................

**Date de soutenance envisagée** : ....................................................................................... **Renouvellement de l'allocation** : ......................................................................................

 oui, si oui, précédente(s) allocation(s) obtenue(s) en : ................................

 non

**Nom et Prénom du directeur de thèse :**…………………………………………............

**Laboratoire de rattachement :**......................................................................................

**Directeur de laboratoire :** ......................................................................................................

**Co-tutelle (éventuelle) :**...................................................................................................

**Co-directeur :** ...................................................................................................................

MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE RENOUVELLEMENT

Le ministère des armées attribuera, pour l' année 2019, dix allocations de thèse en histoire militaire et de la défense allouées sur critère d'excellence qui s'adressent à des chercheurs engagés dans une thèse inscrite dans cette discipline.

1. Le montant annuel de l'allocation est de 10 000 € par allocataire.

Peut être allocataire tout doctorant, à l’exception des candidats bénéficiant d’un contrat doctoral tel que défini par le décret n°2016-1173 du 29 août 2016 modifiant le décret n°2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d’enseignement supérieur ou de recherche, ayant déposé un dossier dûment complété dans les délais impartis par l'appel à candidature.

Le montant de l'allocation est imposable et non assujetti au versement de charges sociales. L'allocation ne donne pas droit à des indemnités de chômage. A la demande expresse du bénéficiaire, le ministère des armées peut délivrer une attestation d'attribution d'une allocation de recherche.

2. Les allocations de thèse du ministère des armées sont ouvertes à tout candidat inscrit en thèse au moment du dépôt du dossier de candidature, à l’exception des doctorants mentionnés au paragraphe 1. Les candidats en début de thèse seront privilégiés. La thèse doit être rédigée en langue française.

3. Peuvent faire acte de candidature :

- tout doctorant, sans distinction de nationalité, inscrit dans une université française et rattaché à un laboratoire français ;

- tout doctorant de nationalité française dans une université étrangère.

Il peut exister une co-direction de thèse avec une autre université française ou étrangère.

Ne peuvent faire acte de candidature les doctorants bénéficiant d’un contrat doctoral (voir paragraphe 1).

4. Les dossiers de candidature sont soumis au Conseil scientifique de la recherche historique de la défense

(CSRHD) qui décide de l'attribution de ces allocations.

Les dossiers de candidature sont évalués et sélectionnés suivant les critères suivants :

- la valeur scientifique du projet de thèse ;

- l'intérêt de la recherche pour la défense ;

- la valeur du candidat ;

- la valeur du laboratoire d'accueil et la qualité de l'encadrement.

5. L'allocation est attribuée pour une durée d'un an.

Elle peut être renouvelée deux fois, sur demande du candidat. Le renouvellement n'étant pas automatique, le candidat doit établir chaque année un nouveau dossier de candidature comprenant un état des travaux effectués depuis sa précédente demande ; ce dossier est soumis une nouvelle fois au CSRHD qui évaluera l'évolution du travail du candidat.

6. Chaque candidat est officiellement informé par courrier de la décision prise par le CSRHD.

7. Une convention d'allocation de thèse en histoire est adressée par le ministère des armées à chaque bénéficiaire de l'allocation. Cette convention est nominative.

8. Cette convention est signée, d'une part, par l'allocataire, et, d'autre part, par le directeur des patrimoines, de la mémoire et des archives ou son représentant. Lorsque toutes les parties ont visé la convention, cette dernière est notifiée à l'allocataire qui en accuse réception.

Cette convention définit notamment les obligations imposées à l'allocataire.

9. Le paiement intervient en un versement après signature de la convention mentionnée ci-dessus signée par le directeur des patrimoines, de la mémoire et des archives.

10. L'allocataire s'engage :

- à prendre part aux activités scientifiques et académiques du Service historique de la Défense (SHD) et de l'Institut de recherche stratégique de l'Ecole militaire (IRSEM) ;

- à participer au séminaire commun organisé par le SHD et l’IRSEM ;

- à rédiger des notes, des fiches ou des articles pour les productions scientifiques du SHD et de l’IRSEM (en particulier des comptes rendus d’ouvrages)

- à présenter ses travaux dans le cadre des diverses activités mises en place par la DPMA, le SHD et l'IRSEM ;

- à mentionner le titre « Doctorant allocataire du ministère des armées » dans toute publication et toute communication scientifique ;

- à déposer un exemplaire de sa thèse au SHD une fois celle-ci soutenue ;

- à mentionner l’aide qu’il a reçu du ministère des armées en cas de publication de sa thèse.

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

JOINDRE IMPERATIVEMENT :

- le présent dossier de candidature, dûment complété, y compris la rubrique « Présentation de la thèse » qui doit inclure un résumé (maximum 1 000 signes) et la présentation de la problématique (maximum 4 pages) ;

- un *curriculum vitae* détaillé du candidat ;

- une liste des publications et des travaux du candidat ;

- une lettre d'appréciation rédigée et signée par le (ou les) directeur(s) de thèse ;

- une lettre par laquelle le candidat demande cette aide pour un sujet défini en accord avec le(s) directeur(s) de recherche ;

- une attestation d'inscription en thèse ;

- un relevé d'identité bancaire ou postal au nom du candidat ;

- une copie recto-verso de la carte nationale d’identité ou du passeport ;

- une copie recto-verso de la carte d’assuré social.

En outre :

1) pour une première demande d'allocation de thèse :

- un résumé du mémoire du master 2 (5 pages).

2) Pour les candidats inscrit en 3e année de thèse ou plus et qui sollicitent une première demande d’allocation de thèse :

- un résumé du mémoire du master 2 (5 pages) ;

- une note d’état d’avancement des travaux incluant un état des lieux des sources, un plan provisoire, un calendrier (entre 10 et 15 pages) accompagnée d’une bibliographie.

3) pour un renouvellement d'allocation de thèse :

- une note de l'état d'avancement des travaux (environ 15 pages) ;

- une bibliographie ;

- un chapitre de thèse ;

- un plan sommaire.

4) pour un second renouvellement :

- une bibliographie complète ;

- un plan précis ;

- un calendrier pour les derniers mois de la thèse.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- **22 mars 2019** : date limite de dépôt des dossiers de candidature (envoi des dossiers par voie postale - cachet de la poste faisant foi).

- **Juin 2019**: réunion du Conseil scientifique de la recherche historique de la défense – attribution des allocations de thèse.

- **Juillet 2019** : notification de l'attribution de l'allocation de thèse et co-signature d'une convention par la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives et le titulaire de l'allocation.

Ce dossier et toutes les pièces constitutives du dossier de candidature doivent être envoyés **avant le 23 mars 2019**

par voie postale à :

Ministère des armées

Secrétariat général pour l’administration

Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives

Délégation des patrimoines culturels

60 boulevard du général Martial Valin

CS 21623

75509 PARIS CEDEX 15

Renseignements : dpma.charge-etude.fct@intradef.gouv.fr

Tel : 09 88 68 65 19/09 88 68 65 29

PRÉSENTATION DU CANDIDAT

Nom :

Nom de jeune fille :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Identifiant Défense (N° JAPD le cas échéant) :

Situation de famille :

Adresse personnelle :

Téléphone portable :

Adresse électronique :

Année d'inscription en thèse :

Année de thèse en cours :

Université :

Laboratoire d'accueil :

Université (en cas de co-tutelle) :

Laboratoire d'accueil :

Activité salariée : oui non (rayer la mention inutile)

Employeur :

Fonction et nature de l’emploi occupé :

Date d'embauche :

Temps de travail mensuel (nombre d’heures) : Temps partiel/Temps complet (rayer la mention inutile)

|  |
| --- |
| Avez-vous postulé ou percevez-vous une autre allocation de thèse ? Oui/Non (rayer la mention inutile)  Si oui, laquelle ou lesquelles ? |

PARTIE À REMPLIR PAR LE DIRECTEUR DE THÈSE

Le directeur de recherche est chargé de rédiger une lettre d'appréciation sur le profil et le travail du candidat. Cette lettre sera jointe dans le dossier de candidature. Il appartient au directeur de thèse de faire respecter les obligations contractuelles de la convention. S'il y a un co-directeur de la thèse, il est souhaitable que celui-ci fasse de même.

Nom :

Prénoms :

Qualité :

Université, département, laboratoire d'appartenance :

Adresse professionnelle :

Adresse privée :

Téléphone :

Adresse électronique :

A Le,

Signature du directeur de thèse :

PRÉSENTATION DE LA THÈSE

I. TITRE DE LA THÈSE

..............................................................................................................................................................................

..............................................................................................................................................................................

..............................................................................................................................................................................

..............................................................................................................................................................................

....

II. PRESENTATION GENERALE DE LA THÈSE (A joindre en fin de document)

L'objet doit préciser les objectifs scientifiques de la recherche. Il sera rédigé comme un résumé documentaire en soulignant les mots-clés essentiels du programme. Il ne devra pas excéder 1 000 signes.

III. PROBLEMATIQUE DE LA THÈSE (A joindre en fin de document)

Un texte qui n'excédera pas 4 pages dactylographiés, posera clairement la problématique et exposera l'intérêt que présente le sujet pour le ministère des armées.

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés dans ce dossier de

candidature et m'engage à informer le ministère des armées de tout changement relatif à ma situation.

A

Le,

Signature du candidat,